



**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 FEVRIER 2015**

L'an deux mil quinze, le dix-sept février à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal d'Is-sur-Tille, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du Conseil, sous la présidence de M. Thierry DARPIN, Maire.

Présents : M. T. DARPIN ; M. V. SAUVAGEOT ; Mme F. RABIET ; M. J. DEHEE ; Mme M. KAISER ; M. F. LESCURE ; Mme A. LALLEMAND ; M. J-P. LATOUCHE ; Mme L. CARDINAL ; Mme E. SMET ; Mme C. PERRIER ; M. J-F. BRIGAND ; M. G. LE BOURVA ; Mme S. NAIGEON ; Mme C. STAIGER ; M. S. DALOZ ; M. D. ORRY ; Mme D. LETOUZEY ; Mme S. CHAUVINEAU ; M. A. DELEGUE.

Excusés : M. P. PERSIGNY procuration à M. F. LESCURE ; Mme C. SOLDATI procuration à M. V. SAUVAGEOT ; Mme B. DECLAS procuration à Mme C. STAIGER ; M. O. BURDIN procuration à Mme S. NAIGEON ; M. M. CUCHE procuration à M. T. DARPIN ; Mme A-S. NOIROT procuration à M. S. DALOZ ; M. G. PASSEREAU procuration à Mme S. CHAUVINEAU.

Désignation d'un secrétaire de séance.

Madame Sabine NAIGEON est élue secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 janvier 2015.

- A la page 1, Denis ORRY, conseiller municipal, demande de supprimer en place pour remplacer par à sa place dans la phrase suivante « Denis ORRY, conseiller municipal, dit qu'il faudrait remettre le chemin en place. ».
- De plus il souhaite remplacer le terme « pense » par « espère » dans la phrase « Denis ORRY pense que le chemin ne sera plus labouré. ».
- Page 2, Gilles PASSEREAU, conseiller municipal, souhaite modifier la phrase « Gilles PASSEREAU ajoute que concernant le prix, il n'y a rien à redire, cela paraît correct. Il ajoute qu'il n'est pas nécessaire d'avoir le tarif du domaine. » par « il n'y a rien à redire, au regard du classement en zone N. ».
- A la page 3, délibération n°4, Denis ORRY souhaite remplacer la phrase « La position de M. ORRY va à l'encontre de la délibération qu'il a approuvée en février 2014. » par « la délibération qui a été approuvée en 2014. ».
- Par ailleurs, il est demandé de mettre des majuscules pour le terme AGIR ENSEMBLE, et de supprimer les guillemets.
- A la page 6, Antoine DELEGUE, conseiller municipal, concernant les parkings souhaite supprimer « afin de faire des parkings » et remplacer par « afin d'utiliser les parkings aménagés ».
- A la page 7, Sylvie CHAUVINEAU, conseillère municipale, demande à remplacer la phrase « Sylvie CHAUVINEAU indique que cela n'est pas le but d'une tribune qui pose le postulat d'indépendance. » par « souhaite qu'un postulat de bonne conduite se fasse, afin que les tribunes soient rédigées en toute indépendance. ».

Le procès-verbal du précédent Conseil municipal est approuvé à l'unanimité avec les modifications.

Commande publique

1. Renouvellement de délégation de service public eau et assainissement

La délibération est présentée par Fabrice LESCURE, adjoint à la voirie et aux réseaux eau et assainissement.

Denis ORRY, conseiller municipal, demande s'il peut avoir connaissance du cahier des charges.

Fabrice LESCURE lui répond que ce dernier n'est pas encore rédigé.

Monsieur le Maire, Thierry DARPIN, déclare que les seuls destinataires d'un cahier des charges sont les personnes concernées.

Denis ORRY souhaite savoir comment un conseiller peut faire part de ses remarques dans un cahier des charges.

Thierry DARPIN, Maire, répond que cela est le rôle de la commission : l'envoi des pièces, les lieux de prestation....

Denis ORRY demande si cela ne fait pas double emploi avec les commissions d'appel d'offres.

Bruno BRILLIARD, Directeur Général des Services de la mairie confirme que non car c'est une spécificité d'une délégation de service public.

Stephen DALOZ, conseiller municipal, demande pourquoi le choix s'est porté sur l'affermage.

Fabrice LESCURE répond que ce choix a été déterminé par l'ampleur du travail à réaliser sur les réseaux et la taille de la ville qui n'est pas adaptée pour une régie.

Thierry DARPIN ajoute qu'il y a plein de services à proposer aux citoyens, à mettre en œuvre en tenant compte des dotations perçues par la commune, et qu'il est complexe de reprendre la compétence au regard de la spécificité de celle-ci.

Stephen DALOZ dit qu'il n'est pas contre l'affermage mais qu'il a une préférence pour la gestion en régie.

Thierry DARPIN répond qu'il y a le personnel en plus à gérer et la technicité à apprendre.

Stephen DALOZ affirme que le personnel qui reprend la gestion possède cette technicité et que cela fonctionne dans d'autres communes.

Fabrice LESCURE dit que s'il s'agissait de faire une économie intéressante pour la collectivité, ce mode de gestion aurait été choisi. Par ailleurs, l'entretien des réseaux est plus long.

Thierry DARPIN ajoute que les relevés de compteurs prennent du temps.

Dominique LETOUZEY, conseillère municipale demande si cela peut être géré par la SPL.

Stephen DALOZ précise que cela rentre dans le domaine de compétence d'une SEM (Société d'Economie Mixte).

Vincent SAUVAGEOT, adjoint à la communication et aux questions relatives à la sécurité suppose qu'il ne s'agit pas du même contexte économique.

Thierry DARPIN, affirme que cela est plus simple pour une commune car il y a moins de moyens humains à engager, il est nécessaire de remettre le prestataire en concurrence et de mesurer le coût.

Jean-François BRIGAND, conseiller délégué au développement économique, à l'emploi et aux commerces, souligne que dans les petites communes qui gèrent en régie, au travers d'un syndicat des eaux, les Présidents des syndicats sont bénévoles, ce qui explique une partie de l'écart du coût.

Dominique LETOUZEY suggère de l'envisager par la suite.

Thierry DARPIN dit que si les offres ne conviennent pas, cette réflexion pourrait être menée.

Stephen DALOZ demande pourquoi la durée retenue est de 9 ans.

Fabrice LESCURE répond que c'est une question de retour sur investissement. Il complète en précisant que des communes choisissent l'affermage pour l'amélioration des conditions de travail du personnel dans la salle des vannes.

Denis ORRY demande pourquoi le nombre d'abonnés pour le service public de l'eau est différent de celui du service public de l'assainissement.

Fabrice LESCURE répond que des personnes ne sont pas raccordables aux égouts. Ce sont les personnes concernées par le SPANC.

Thierry DARPIN ajoute que dans les syndicats de copropriétés, il peut y avoir un seul compteur pour tous et des séparations sont faites.

Denis ORRY demande si les bâtiments communaux sont en règle.

Thierry DARPIN dit qu'une régularisation est opérée comme les travaux du château cour Charbonnel.

Le renouvellement de délégation est approuvé avec 26 voix « pour » et 1 voix « contre », celle de Stephen DALOZ.

La Commission est ainsi composée comme suit :

Thierry DARPIN, Président, suppléant Pascal PERSIGNY
Fabrice LESCURE, titulaire, suppléante Françoise RABIET
Jean-Pierre LATOUCHE titulaire, suppléant Jérémie DEHEE
Liliane CARDINAL titulaire, suppléante Gaël LE BOURVA
Sabine NAIGEON titulaire, suppléante Martine KAISER
Denis ORRY titulaire, suppléant Dominique LETOUZEY

2. Travaux de raccordement du Château Charbonnel – avenant au marché de travaux

Thierry DARPIN, Maire, présente la délibération.

Stephen DALOZ, conseiller municipal, demande si une entreprise s'est déplacée pour faire du repérage sur le terrain.

Thierry DARPIN répond par la négative. Le repérage a eu lieu d'après les plans.

Antoine DELEGUE, conseiller municipal, s'interroge sur la valeur potentielle de ces caves, en terme de patrimoine et souhaite savoir si la seule solution est de les combler.

Thierry DARPIN dit que jusqu'à présent elles étaient remplies avec des excréments.

Sylvie CHAUVINEAU, conseillère municipale dit qu'il lui a été raconté que les enseignants y entreposaient leur vin.

Le Maire répond qu'une seule des deux caves est encore en bon état.

Denis ORRY, conseiller municipal, demande pourquoi cela n'est pas passé en commission d'appel d'offres.

Bruno BRILLIARD, Directeur Général des Services de la mairie explique que nous sommes dans le cadre d'une procédure adaptée et que cela ne relève pas de la compétence de la commission d'appel d'offres.

Antoine DELEGUE, demande s'il sera possible de les réutiliser.

Thierry DARPIN répond qu'au passage des engins de chantier, les voûtes se sont effondrées. Elles sont irrécupérables.

L'avenant au marché de travaux est adopté à l'unanimité.

Domaine et patrimoine

3. Convention relative à la mission d'action culturelle cinématographique

Denis ORRY, conseiller municipal, précise qu'il serait souhaitable de noter le siège social de l'UDMJC.

Thierry DARPIN, Maire, souligne qu'il y a eu 3500 entrées en 2014.

De plus, la différence de prix s'explique par le fait qu'il y a désormais 3 séances par mois.

La convention est adoptée à l'unanimité.

Finances

4. Convention de prestation de services avec la COVATI

Denis ORRY, conseiller municipal, demande s'il est possible de faire un bilan global afin de s'assurer de l'équilibre financier.

Thierry DARPIN, Maire, explique que cette démarche a déjà été faite avant d'établir les forfaits.

Denis ORRY insiste et demande si les résultats seront à jour d'une année sur l'autre.

Le Directeur Général des Services de la mairie, Bruno BRILLIARD, explique qu'une évaluation sera faite.

Le Maire ajoute qu'il a fallu rentrer dans le détail.

Dominique LETOUZEY, conseillère municipale, demande s'il y a des actions nouvelles listées.

Le Maire répond par l'affirmative, notamment concernant l'entretien des véhicules qui sera effectué par l'agent qui assurait le balayage. Il ajoute que les tâches ponctuelles feront l'objet de devis établis par la mairie.

La convention est adoptée à l'unanimité.

5. Prix de la ville – école de musique

Thierry DARPIN, Maire, présente la délibération.

Deux bons d'achat à la clé de sol de 25 euros chacun.

Dominique LETOUZEY, conseillère municipale, précise que c'est ce qui était fait précédemment.

Le Maire confirme, il l'a d'ailleurs dit en amont.

La délibération est approuvée avec 26 voix « pour » et une abstention, celle de Gilles PASSEREAU.

Service de l'eau :

6. Reprise anticipée du résultat d'exploitation de l'exercice 2014

Aline LALLEMAND, adjointe aux finances, présente la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7. Budget primitif 2015

Aline LALLEMAND, adjointe aux finances, présente la délibération.

Antoine DELEGUE, conseiller municipal, demande ce qui est envisagé au niveau du tarif de l'eau facturé aux ménages. Au regard du résultat excédentaire il serait possible de diminuer le prix de l'eau.

Stephen DALOZ, conseiller municipal, dit qu'une partie est destinée au renouvellement des réseaux.

Aline LALLEMAND dit qu'une faible partie revient à la commune. Elle ajoute que les travaux 2015 ne sont pas tous budgétisés et qu'il est préférable de garder des réserves pour les travaux à venir.

Le Maire, Thierry DARPIN, souligne que le budget eau est sain, que les investissements sont faits et qu'il faut continuer de s'améliorer sur les taux des fuites car s'il existe des négligences dans l'entretien, le coût sera par la suite plus important. Il faut continuer à avoir un réseau de qualité.

Denis ORRY, conseiller municipal, demande quels types de travaux sont programmés.

Fabrice LESCURE, adjoint à la voirie et aux réseaux eau et assainissement, répond que le fermier s'occupe de la qualité et de la surveillance de l'eau. La fin des travaux du nouveau réservoir permettra en outre l'unification de la pression dans toute la commune.

Antoine DELEGUE dit qu'il ne souhaitait pas utiliser l'ensemble des réserves financières disponibles mais une partie seulement pour les ménages, vu la conjoncture économique.

Le Maire, affirme qu'il a bien compris mais que l'entretien et l'investissement sont importants.

Denis ORRY dit que la rénovation de la passerelle pourrait passer en investissement sur le budget de l'eau.

Aline LALLEMAND confirme qu'il y aura sûrement une évolution en ce sens.

Le budget primitif du service de l'eau est approuvé avec 22 voix « pour » et 5 abstentions, celles de Denis ORRY, Dominique LETOUZEY, Sylvie CHAUVINEAU, Gilles PASSEREAU et Antoine DELEGUE.

Service de l'assainissement :

8. Reprise anticipée du résultat d'exploitation de l'exercice 2014

Denis ORRY, conseiller municipal, demande quels sont les travaux d'assainissement prévus.

Aline LALLEMAND, adjointe aux finances, répond qu'elle préfère présenter le budget et s'attacher à répondre aux questions par la suite.

Antoine DELEGUE, conseiller municipal souligne une erreur dans le titre, il s'agit de l'exercice 2014 et non 2015.

Le Directeur Général des Services de la mairie, Bruno BRILLIARD, confirme.

La délibération est adoptée à l'unanimité

9. Budget primitif 2015

Denis ORRY, conseiller municipal, demande quels sont les travaux d'assainissement prévus.

Fabrice LESCURE, adjoint en charge de la voirie et des réseaux eau et assainissement, confirme que des travaux sont prévus sur les effluents rue Gambetta en direction de la station de relevage. Des capteurs vont être posés pour améliorer la surveillance et il est également prévu un programme d'abandon des boîtes siphonides et l'extension des réseaux pour le nouveau lotissement.

Thierry DARPIN, Maire, précise qu'il y a un à deux ans de décalage entre la prévision et la réalisation.

Le budget primitif du service de l'assainissement est approuvé avec 22 voix « pour » et 5 abstentions, celles de Denis ORRY, Dominique LETOUZEY, Sylvie CHAUVINEAU, Gilles PASSEREAU et Antoine DELEGUE.

Budget communal :

10. Reprise anticipée du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014

La délibération est adoptée à l'unanimité.

11. Budget primitif 2015

- budget de fonctionnement :

Antoine DELEGUE, conseiller municipal, demande à quel projet correspondent les 40 000 euros inscrits en plus au niveau de la voirie.

Le Maire, Thierry DARPIN, indique qu'il s'agit de la prestation « balayage » qui a été confiée à un prestataire privé dans le cadre d'un groupement de commandes avec la COVATI. Il précise qu'une réflexion pourra être menée pour maintenir ou non le niveau de prestation.

Dominique LETOUZEY, conseillère municipale souligne une nette augmentation des honoraires.

Aline LALLEMAND, adjointe aux finances répond que cela correspond au contrat établi avec la Chambre de commerce et d'Industrie de Côte-d'Or.

Dominique LETOUZEY demande à quoi correspondent les augmentations sur les comptes 62876 et 62878.

Aline LALLEMAND répond qu'il s'agit du reversement du fonds d'amorçage (50 euros) à la COVATI concernant les temps scolaires.

Dominique LETOUZEY interroge sur les 500 euros en sus.

Aline LALLEMAND répond qu'il s'agit de la cotisation à l'UDMJC.

Antoine DELEGUE demande à quoi correspondent les plus 30 % au compte 6184.

Aline LALLEMAND signifie qu'il s'agit de la mise en place du CHSCT au sein de la mairie et que dans ce cadre de nombreuses formations sont prévues sur l'année 2015.

Sylvie CHAUVINEAU, conseillère municipale, demande si la ligne budgétaire « frais d'acte et contentieux » intègre le dossier « maison MULLER ».

Aline LALLEMAND répond que l'affaire n'a pas été solutionnée en 2014 et est donc reportée sur 2015.

Dominique LETOUZEY constate la baisse des subventions aux associations au compte 6574.

Le Maire dit qu'il a fallu revoir le montant des subventions suite à la baisse des dotations de l'Etat.

Antoine DELEGUE souligne qu'en terme de créations d'associations, la commune se situe au 6^{ème} rang du département et qu'il s'agit donc d'un engagement très fort de la part des bénévoles.

Gaël LE BOURVA, conseiller délégué aux sports, explique que la majorité des associations, à une ou deux exceptions près, se portent très bien financièrement, d'où la décision de baisser les dotations.

Dominique LETOUZEY propose de vérifier si elles ont du personnel car certaines associations épargnent afin de payer leur personnel.

Le Maire répond que certaines associations ont deux années de trésorerie devant elle.

Antoine DELEGUE souligne qu'il n'y a pas eu de subvention l'année dernière pour le moto cross.

Gaël LE BOURVA répond que l'augmentation de la subvention exceptionnelle concerne le championnat international de moto cross issois.

Dominique LETOUZEY demande un état des comptes des associations.

Il lui est répondu que cela lui sera transmis.

Antoine DELEGUE est surpris par le montant élevé des caméras de surveillance et souligne que l'année prochaine, il y aura certainement des dépenses de fonctionnement en face de ce poste.

De plus, il demande à quoi correspondent les 13 500 euros pour le train des Lavières.

Aline LALLEMAND répond que l'étude concernant l'extension des bâtiments en est au début et que la phase finale sera budgétisée sur 2016.

Dominique LETOUZEY demande si les honoraires de l'architecte sont inclus concernant les travaux de la mairie.

Aline LALLEMAND lui répond par l'affirmative.

Dominique LETOUZEY demande quel est le montant total des travaux de la mairie.

Aline LALLEMAND lui indique que la somme de 740 000 euros budgétisée en 2015 n'intègre pas la phase optionnelle qui sera réalisée en 2016.

Le Maire précise que le gros œuvre débutera en septembre ou octobre 2015, que la cage d'ascenseur sera réalisée courant décembre 2015 pour une livraison finale des nouveaux bureaux en février 2016. La salle du conseil, quant à elle devrait être réalisée en février ou mars 2016.

Denis ORRY demande où se situent les terrains à vendre.

Aline LALLEMAND précise qu'il s'agit de ceux se trouvant rue de la Rochotte.

Denis ORRY demande si ces terrains sont vendus viabilisés.

Jean-François BRIGAND, conseiller délégué au développement économique, à l'emploi et aux commerces, déclare que la viabilisation aura lieu une fois le projet avancé. Chaque personne intéressée par un lot devra déposer un permis de construire. Le bornage aura lieu à ce moment-là. Tout sera fait au fur et à mesure.

Le Maire ajoute qu'il s'agit aussi d'éviter la spéculation.

Aline LALLEMAND indique qu'il y a aussi une vente de parcelle située derrière les Glycines.

Dominique LETOUZEY regrette qu'il y ait une perte des recettes et estime que le nécessaire n'a pas été fait pour retravailler sur la taxe commerciale. La TASCOM pouvait être revue jusqu'en octobre 2014.

Aline LALLEMAND répond qu'elle a eu l'information tardivement à propos de ce délai. La TASCOM était à un niveau dynamique et il n'a pas été jugé pertinent de la modifier.

Le Maire soutient le choix du développement économique car si le taux des taxes est à la hausse c'est moins de recettes pour les entreprises et donc moins d'investissement. Il faut soutenir l'activité économique.

Sylvie CHAUVINEAU dit que ce sont les grandes surfaces de vente qui sont concernées.

Aline LALLEMAND répond que les grandes surfaces ne sont pas forcément en grande santé financière.

Le Maire souligne que la situation financière est tendue, la hausse des taxes n'est pas judicieuse mais il prend acte que le groupe AGIR ENSEMBLE propose la hausse des impôts en direction des entreprises.

Denis ORRY demande quelles sont les valeurs prévues en faveur de l'environnement ? Il demande si c'est un problème de ventilation des dépenses ou si tout simplement il n'y a pas de projet.

Le Maire répond que l'isolation d'un bâtiment a un impact sur l'environnement, par exemple le COSEC, le projet de la maison des associations, le gymnase Anatole France. A ce sujet le bilan énergétique du SICECO sert de base de travail.

Denis ORRY demande quelle est la règle pour les ventilations.

Aline LALLEMAND répond qu'il n'y a pas de règle, il n'y a qu'un principe de continuité.

Denis ORRY évoque une ventilation politique et attend des projets spécifiques.

Le budget primitif communal est approuvé avec 22 voix « pour » et 5 voix « contre », celles de Denis ORRY, Dominique LETOUZEY, Sylvie CHAUVINEAU, Gilles PASSEREAU et Antoine DELEGUE.

Questions diverses

Denis ORRY, conseiller municipal demande à Fabrice LESCURE, adjoint en charge de la voirie et des réseaux eau et assainissement, concernant l'ancien chemin fontaine Marcevaux qui aurait dû être reclassé par la précédente municipalité, pourquoi la municipalité actuelle ne le fait pas.

Jérémie DEHEE, adjoint à l'urbanisme, répond que la parcelle se situe dans le domaine privé communal et qu'à ce titre il n'y a pas d'intérêt.

Denis ORRY explique que si l'agriculteur décide de ne plus prêter le chemin du haut, cela lui appartient. Il y a une prescription trentenaire

Jérémie DEHEE répond que cela ne concerne que les terrains publics.

Fabrice LESCURE précise que l'agriculteur doit s'engager à laisser un passage.

Jérémie DEHEE ajoute que la borne n'existe pas.

Antoine DELEGUE, conseiller municipal, souligne que le fichier scanné, pour les destinataires qui reçoivent les documents du Conseil municipal en numérique, n'a pas permis d'y rajouter des annotations contrairement à l'envoi des documents du précédent conseil. Il a été contraint de les imprimer. Il faudrait revoir le type de format lors du scan. Bruno BRILLIARD, Directeur Général des Services, se charge de rectifier.

Denis ORRY, à propos de l'abattage des arbres aux Capucins, souligne que l'arbre coupé ne semblait pas malade, seulement un peu au pied mais que si cette action continue d'être menée, tous les arbres seront coupés.

Jérémie DEHEE répond que c'est l'ONF qui analyse les arbres.

Fabrice LESCURE complète en précisant que cette analyse est menée sur le long terme. Les maladies des arbres sont recensées. L'ONF analyse les évolutions et il est procédé à l'abattage des arbres uniquement dans le cas où la sécurité des citoyens est en jeu.

Denis ORRY demande le rapport sanitaire.

Fabrice LESCURE le lui transmettra.

Le Maire ajoute que l'ONF est expert et que si dans l'avenir un arbre venait à tomber sur une personne, c'est sa responsabilité qui sera engagée.

Denis ORRY, demande si la ferme de Valbertier peut, par convention, bénéficier de circuits propres aux randonnées équestres car il constate qu'actuellement le chemin rural allant de Valbertier à Montchevreuil est très abîmé.

La secrétaire de séance
Sabine NAIGEON